

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2006 Approbation**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution,
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé,
- la troisième est le bilan.

Madame Dusart, Trésorière Municipale, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2006 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2006 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 par Mme la Trésorière Municipale,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006 et s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable,

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2006,

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	915 258 981,98	Fonds propres	726 152 582,14
Actif circulant	10 478 076,96	Provisions pour risques et charges	1 030 000,17
Comptes de régularisation	4 510 275,58	Dettes	201 814 319,59
		Comptes de régularisation	1 250 432,62
TOTAL	930 247 334,52	TOTAL	930 247 334,52

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	907 192,14	Fonds propres	907 192,14
Actif circulant	9 430,37	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	9 430,37
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	916 622,51	TOTAL	916 622,51

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	34 474 207,05	Fonds propres	13 898 099,20
Actif circulant	162 226,54	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 820 703,24	Dettes	22 558 075,28
		Comptes de régularisation	962,35
TOTAL	36 457 136,83	TOTAL	36 457 136,83

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	40 226 906,38	Fonds propres	21 230 432,26
Actif circulant	1 102 807,64	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	113 427,51	Dettes	20 161 009,50
		Comptes de régularisation	51 699,77
TOTAL	41 443 141,53	TOTAL	41 443 141,53

**BUDGET ANNEXE DE LA
ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE**

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	---
Actif circulant	7 676 283,77	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	7 676 283,77
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	7 676 283,77	TOTAL	7 676 283,77

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Mme la Trésorière Municipale,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, pour l'exercice 2006, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 3/07/07